Université Rennes 2

Zoom sur les priorités Erasmus+ dans l'enseignement supérieur

Le programme Erasmus+ Études permet aux étudiantes et étudiants d'effectuer une période d'études de 2 à 12 mois dans une université partenaire à l'étranger, tout en restant inscrits dans leur établissement d'origine.

Plusieurs aides financières peuvent être accordées dans ce cadre :

- Bourse Erasmus+ : montant mensuel variable selon le pays de destination et la durée réelle du séjour.
- Forfait transport : montant fixe attribué selon la distance entre l'Université Rennes 2 et l'établissement d'accueil.
- Forfait inclusion : aide supplémentaire destinée aux participantes et participants identifiés comme ayant moins d'opportunités, selon les critères définis par le règlement Erasmus+. Ce montant mensuel varie en fonction de la durée du séjour.
- Complément "transport écoresponsable" : aide additionnelle accordée aux étudiantes et étudiants utilisant un mode de transport durable (train, covoiturage, bus, vélo, etc.).

Engagement en faveur de l'inclusion – Erasmus+ 2021-2027

Dans le cadre du programme Erasmus+ 2021-2027, la Commission européenne fait de l'inclusion et la diversité une priorité forte du programme Erasmus+. Il s'agit de développer des projets qui favorisent l'égalité des chances au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur milieu social, économique, culturel, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques).

Le programme Erasmus+ invite en effet les établissements et les structures participants à adopter une approche inclusive en rendant accessibles aux personnes avec moins d'opportunités les projets et les activités qu'ils organisent.

Ainsi, un **complément financier forfaitaire « soutien pour l'inclusion »** peut être attribué aux personnes ayant moins d'opportunités, afin de faciliter et d'encourager leur mobilité.

Publics concernés par le « soutien pour l'inclusion » :

- situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)
- habitant dans une commune classée Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)
- habitant à une adresse classée Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)
- boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7

En fonction des financements accordés par l'Agence Erasmus+, l'Université Rennes 2 peut attribuer un forfait inclusion de 250 € supplémentaires par mois, pour toute la durée de la mobilité, aux étudiantes et étudiants répondant à l'un des critères suivants :

- Être en situation de handicap ou atteint d'une Affection de Longue Durée (ALD) ;
- Être boursière ou boursier sur critères sociaux échelon 6 ou 7.

Par ailleurs, des frais réels peuvent être pris en charge sur présentation de justificatifs, dans les cas où certaines dépenses spécifiques ne sont pas couvertes par les financements Erasmus+ standards.

Les situations liées au handicap ou à une ALD sont examinées en priorité.

Engagement du programme Erasmus+ en faveur de la transition écologique

La lutte contre le changement climatique et le soutien à la transition écologique constituent l'une des priorités majeures du programme Erasmus+ pour la période 2021-2027.

Dans cette optique, Erasmus+ vise à réduire son impact environnemental en encourageant :

- l'utilisation de modes de transport durables ;
- l'adoption de comportements responsables ;
- le développement de compétences en matière de durabilité environnementale chez les citoyennes et citoyens.

L'Université Rennes 2 accorde aux étudiantes et étudiants participants au programme Erasmus+ le soutien financier en lien avec la transition écologique :

Contribution aux frais de voyage :

Cette aide est calculée en fonction de la distance kilométrique entre l'Université Rennes 2 et l'établissement d'accueil.

Pour la déterminer, vous pouvez consulter ce simulateur de la Commission Européenne: https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator

Complément "transport écoresponsable" :

Une aide complémentaire peut être versée si vous utilisez un mode de transport écologique pour l'aller et le retour de votre mobilité (ex. : train, bus, covoiturage, vélo…).

Ce complément est versé à la fin de la mobilité, sur présentation des justificatifs de transport aller-retour.

Contribution aux frais de voyage

Distance parcourue	Moyen de transport Standard	Moyen de transport écoresponsable
10 - 99km	28 €	56 €
100 à 499 km	211 €	285 €
500 à 1999 km	309 €	417 €
2000 à 2999 km	395 €	535 €
3000 à 3999 km	580 €	785 €
4000 à 7999 km	1 188 €	1 188 €

plus de 8000 km	1 735 €	1 735 €

Aller plus loin :

- En savoir plus sur la priorité « inclusion et diversité » dans le programme Erasmus+
- En savoir plus sur Le handicap dans le programme Erasmus+
- En savoir plus sur la priorité « Transition écologique » dans le programme Erasmus+